



République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs  
Tél. 04 94 36 36 85

## STADE NAUTIQUE PORT MARCHAND

Photo  
d'identité

### ABONNÉ(E) ACTIVITÉS AQUATIQUES ADULTES FICHE DE RENSEIGNEMENT - SAISON 2021 / 2022

**PRÉINSCRIPTION À PARTIR DU  
LUNDI 14 JUIN 2021**

**REPRISE DES COURS À PARTIR  
DU 13 SEPTEMBRE 2020**

#### • Renseignements relatifs à l'adhérent

Nom :  Prénom :

Date de naissance :  Sexe :  Féminin  Masculin

Adresse :

		sept à février	février à juin	saison sportive	
<b>AQUAGYM - AQUATONIC STADE NAUTIQUE</b> (1 séance par semaine)	<b>AQUAGYM ++</b>	▶ lundi 17h à 17h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>AQUAGYM ++</b>	▶ mardi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>AQUATONIC +++</b>	▶ mardi 18h30 à 19h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>AQUAGYM ++</b>	▶ jeudi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>AQUATONIC +++</b>	▶ jeudi 18h30 à 19h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>AQUAGYM ++</b>	▶ vendredi 11h30 à 12h15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>AQUAGYM ++</b>	▶ samedi 11h à 11h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### • Le règlement s'effectuera :

- pour les cours du lundi de 17h à 17h45 : **lundi 30 août ou 6 septembre 2021**
- pour les cours du mardi de 11h30 à 12h15 et de 18h30 à 19h15 : **mardi 31 août ou 7 septembre 2021**
- pour les cours du jeudi de 11h30 à 12h15 et de 18h30 à 19h15 : **jeudi 2 ou 9 septembre 2021**
- pour les cours du vendredi de 11h30 à 12h15 : **vendredi 3 ou 10 septembre 2021**
- pour les cours du samedi de 11h à 11h45 : **samedi 4 ou 11 septembre 2021**

		sept à février	février à juin	saison sportive
<b>AQUATRaining + + + STADE NAUTIQUE</b>	▶ mardi et jeudi de 10h30 à 11h30 2 séances par semaine Activité en bassin extérieur de 50m	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

#### • Le règlement s'effectuera :

- à partir du 30 août 2021, du lundi au vendredi, de 9h à 18h

Tél. fixe et/ou portable:

Email obligatoire :

En cas d'accident, j'autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires à mon déplacement d'urgence vers la clinique ou l'hôpital le plus proche.

#### Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom :  Prénom :  Tél. :

À Toulon, le

Signature de l'adhérent

#### • Pièces à fournir pour le dossier

- Le présent document + fiche autorisation droit à l'image (pas de recto-verso svp),
- 1 photo d'identité récente,
- 1 justificatif de domicile récent,
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique des sports aquatiques,
- **SPÉCIAL AQUATRaining - 1 attestation de natation de 50m (25m en ventral, 25m en dorsal) obligatoire (activité en bassin extérieur de 50m)**





République Française

# VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des sports et des loisirs  
Tél. 04 94 36 33 13

## AUTORISATION DE PRISES DE VUES ET DE PUBLICATION

### • Renseignements relatifs au demandeur

Nom :  Prénom :

J'autorise la Ville de Toulon à effectuer et reproduire tous reportages photographiques et audiovisuels organisés par la direction des sports où j'apparais et réalisés lors des activités auxquelles j'ai souscrit. Il va de soi qu'aucune photo (et sa légende), qu'aucune vidéo (et son commentaire) ne devront me porter préjudice, et que je peux annuler la présente autorisation, auprès de la direction concernée, à tout moment à ma convenance.

Je n'autorise pas la prise de vues.

### • Renseignements relatifs à la publication et à la diffusion des prises de vues

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, la Ville de Toulon pourra faire la promotion de ces activités sur l'ensemble de ses supports (magazines, plaquettes, affiches, sites internet, réseaux sociaux, bornes interactives, stands d'expositions, films et supports numériques, etc.) et ceux de ses partenaires institutionnels. La présente autorisation est valable durant toute la durée du mandat électif en cours. À savoir la période comprise de 2020 à 2026.

Fait en deux exemplaires à  le

Signature du demandeur

Cachet de l'administration

**Règlement Général sur la Protection des Données** : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les inscriptions aux activités sportives municipales proposées par la Direction des Sports et des Loisirs de la ville de Toulon (terrestres, aquatiques et nautiques), ainsi qu'à gérer les paiements afférents. Les données enregistrées sont conservées 2 années. Elles sont réservées à l'usage de la direction concernée et ne pourront être transmises à aucune autre structure interne ou externe à la Ville de Toulon. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez demander communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant par voie postale : Ville de Toulon – À l'attention du délégué à la protection des données – avenue de la république – CS 71407 – 83056 TOULON ou bien par mail : [donnees\\_personnelles@mairie-toulon.fr](mailto:donnees_personnelles@mairie-toulon.fr)

